



**Hôtel de Ville**  
**59283 RAIMBEAUCOURT**

Envoyé en préfecture le 06/09/2021

Reçu en préfecture le 06/09/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 059-215904897-20210903-TARIF\_ACM\_EX-DE

**ARRETE**

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL AU MAIRE  
Article L 2122-22 du CGCT

-----  
Services communaux  
-----

Fixation des tarifs  
Accueil collectif de mineurs  
Enfants extérieurs à Raimbeaucourt

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire de Raimbeaucourt au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment du 2°,

Considérant qu'il est nécessaire de réviser les tarifs d'inscription, de la restauration et des nuitées de camping de l'accueil collectif des mineurs pour les enfants extérieurs à Raimbeaucourt,

ARRETE

Article 1 : Les tarifs d'inscription, de la restauration et des nuitées de camping de l'accueil collectif des mineurs pour les enfants extérieurs à Raimbeaucourt sont fixés comme suit, à compter du 01 octobre 2021 :

<b>A.C.M</b>	<b>Quotient Familial</b>	<b>Tarif au 01/10/2021</b>
<b>Inscription</b> Tarif à la journée hors repas		
<b>Enfants extérieurs à Raimbeaucourt</b>		
Quotient Familial	0 à 499€	6,15 €
	500 à 899 €	7,35 €
	900€ et +	8,55 €
<b>Restauration</b>		
<b>Enfants extérieurs à Raimbeaucourt</b>		
Quotient Familial	0 à 499€	5,70 €
	500 à 899 €	5,85 €
	900€ et +	6,00 €
<b>Nuitées de Camping</b>		
<b>Enfants extérieurs à Raimbeaucourt</b>		
Quotient Familial	0 à 499€	5,10 €
	500 à 899 €	5,85 €
	900€ et +	6,60 €

Article 2 : Le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

Article 3 : Cette décision sera transmise à M le Sous-préfet de Douai et publiée dans le registre des délibérations.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication.

Fait à Raimbecourt,  
Le 03 septembre 2021,

Le Maire,  
Alain MENSION

